

NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots :

Chanelle Pharmaceuticals Manufacturing Ltd., Loughrea, Co. Galway, Irlande.

Exploitant :

Laboratoires Omega Pharma France - 20, rue André Gide - BP 80 - 92321 Châtillon Cedex - France

DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRIINAIRE

Strantel comprimés pour chiens

Pyrantel (sous forme d'embonate), Praziquantel, Fébantel.

LISTE DES SUBSTANCES ACTIVES ET AUTRES INGRÉDIENTS

Un comprimé contient 50 mg de praziquantel, 50 mg de pyrantel (soit 144 mg d'embonate de pyrantel) et 150 mg de fébantel.

FORME PHARMACEUTIQUE

Comprimé.

Comprimé aromatisé (arôme porc), jaune pâle avec deux barres de sécabilité sur une face.

Les comprimés peuvent être divisés en deux ou quatre parties égales.

INDICATIONS

Chez les chiens : traitement des infestations mixtes par les nématodes et les cestodes des espèces suivantes :

Nématodes

Ascaridés : *Toxocara canis*, *Toxascaris leonina* (formes adultes et immatures tardives).

Ankylostomes : *Uncinaria stenocephala*, *Ancylostoma caninum* (adultes).

Trichures : *Trichuris vulpis* (adultes).

Cestodes

Ténias : *Echinococcus species*, (*E. Granulosus*, *E. Multilocularis*), *Taenia species*, (*T. hydatigena*, *T. pisiformis*, *T. taeniformis*), *Dipylidium caninum* (formes adultes et immatures).

CONTRE-INDICATIONS

Ne pas utiliser simultanément des composés de la famille de la pipérazine.

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue aux principes actifs ou à l'un des excipients

Ne pas utiliser durant les 4 premières semaines de gestation.

EFFETS INDÉSIRABLES

Dans de très rares cas, des troubles gastro-intestinaux (diarrhée, vomissements) ont été observés.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit :

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités)

- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)

- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000 animaux traités)

- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités)

- très rare (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés)

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a été pas efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

ESPÈCE CIBLE

Chiens.

POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE ET MODE D'ADMINISTRATION

Administrer uniquement par voie orale.

Les doses recommandées sont de : 15 mg de fébantel/kg de poids corporel, 5 mg de pyrantel/kg de poids corporel (équivalent à 14,4 mg d'embonate de pyrantel/kg) et 5 mg de praziquantel/kg de poids corporel. Cela équivaut à 1 comprimé par 10 kg de poids corporel.

Les comprimés peuvent être donnés directement au chien ou dissimulés dans la nourriture. Il n'est pas nécessaire que l'animal soit à jeun avant ou après le traitement.

S'il y a un risque de réinfestation, le conseil d'un vétérinaire doit être demandé en ce qui concerne la nécessité et la fréquence d'une administration répétée.

CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Afin d'assurer l'administration d'un dosage correct, le poids de l'animal doit être déterminé aussi précisément que possible. Éliminer toute fraction du comprimé inutilisée.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Ne pas utiliser après la date de péremption se trouvant sur l'étiquette.

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de précautions particulières de conservation.

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

MISES EN GARDE PARTICULIÈRES

Précautions particulières pour chaque espèce cible :

Les puces servent d'hôtes intermédiaires pour un type fréquent de ténia - *Dipylidium caninum*.

Une infestation par un ténia réapparaîtra certainement si un contrôle des hôtes intermédiaires tels que les puces, les souris, etc n'est pas entrepris.

L'infestation par un ténia est peu probable chez les chiots âgés de moins de 6 semaines.

La résistance des parasites à n'importe quelle classe d'anthelminthique peut se développer suite à une utilisation fréquente, ou répétée d'un anthelminthique de cette classe.

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Aucune.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

En cas d'ingestion accidentelle, demander conseil à un médecin et lui montrer la notice.

Par mesure d'hygiène, les personnes administrant les comprimés directement au chien ou les ajoutant à sa nourriture, doivent se laver les mains après l'administration.

Gestation et lactation :

Des effets tératogènes attribués à de fortes doses de fébantel ont été rapportés chez le mouton et les rats.

Aucune étude n'a été faite chez les chiens durant le début de la gestation. L'utilisation du produit pendant la gestation ne doit se faire qu'après évaluation du bénéfice/risque établi par le vétérinaire. Il est recommandé de ne pas utiliser le produit chez les chiens pendant les 4 premières semaines de la gestation. Ne pas dépasser la dose prescrite lors du traitement de chiennes en gestation.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Ne pas utiliser simultanément avec des composés de la famille de la pipérazine car les effets anthelminthiques du pyrantel et de la pipérazine peuvent être antagonistes. L'utilisation simultanée d'autres composés cholinergiques peut être toxique.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Dans les études d'innocuité, une dose équivalente à 5 fois la dose recommandée ou plus a provoqué des vomissements occasionnels.

Autres précautions :

Aucune.

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRIINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

07/2021

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 24, 28, 30, 32, 36, 40, 42, 44, 48, 50, 52, 56, 60, 70, 80, 84, 90, 98, 100, 104, 106, 120, 140, 150, 180, 200, 204, 206, 250, 280, 300, 500 et 1000 comprimés sécables.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.



LD6584